

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
 Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
 Prix spécial pour les
 étudiants, les instituteurs,
 les institutrices et les mem-
 bres de l'A. C. J. :
 Canada (UN AN)... \$1.00
 Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
 Etranger (Union postale).
 UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHAN-
 GEMENT D'ADRESSE DOIT
 ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE
 L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
 près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

Le sens des convenances.....Jules ROMAIN
 Ils ont corrompu le sel de la France.
 Langlois, Gauthier, Bouchard....Paul CARON
 La mode à l'église.
 On s'amuse, on gaspille, mais on ne s'instruit
 pas.....CANADIEN
 Les devoirs de la presse catholique (Le bref
 du Pape à l'épiscopat lombard.)
 L'illogisme de la *Vigie* (A propos d'alcool.)
 Ce prétendant à la couronne de France.—
 Dégoûtante immoralité.—L'alcool et la
 politique.—Notre Marine serait impéria-
 liste.—La clef du succès.—Encouragement.
 Anarchiste et "K. of C."....Jean BOURGET
 Les catholiques allemands et les écoles.
 Plus de 2000 *Calotte*.....Pierre MANCE
 La lutte antialcoolique.
 Pas anglaise mais universelle.....JUSTIN
 Le coq du clocher.....L. HACAULT
 Rentes Viagères.—La tempérance et les
 élections.—A nos nouveaux lecteurs.
 La réciprocité prépare l'annexion.—Le vote
 juif.—
 En temps d'élection, un homme ça ne se vend
 pas.
 L'Allemagne catholique au XIXe siècle.—
 Le secret de la confession est inviolable.—
 La question des écoles et les élections.
 En Passant : (Paupérisme et protestantisme ;
 Libres penseurs vs francs-maçons ; Les
 faussaires qui ne sont pas en prison, etc.)

Le sens des convenances

Le sens des convenances qui est le
 parfum et l'auréole de la bonne éduca-
 tion disparaît rapidement de chez
 nous. Le sans-gêne américain nous
 envahit, et tout semble concourir à
 tuer dans les âmes le germe de la belle
 vertu de modestie.

Nos réunions, nos amusements, nos
 promenades, nos récréations dans les
 parcs publics ne portent plus guère
 l'étiquette du respect que chacun se
 doit à lui-même et aux autres.

Le 4 septembre dernier, à Montréal,
 à l'occasion de la fête du travail on a
 organisé des jeux dont les journaux,
 sans distinction de couleur religieuse
 ou politique, ont publié le programme.

Entre autres amusements on a fait
 mousser les courses pour les personnes
 de sexe féminin, et comme malheureu-
 sement cette détestable coutume date
 déjà depuis quelques années, personne
 n'y trouve plus à redire. Bien plus, on
 décore du nom de demoiselles les
catins qui se sentent de l'attrait pour
 concourir aux prix offerts.

Eh bien, franchement, le rouge monte
 au front quand on lit, en pleine civili-
 sation chrétienne, de pareilles affiches,
 bonnes pour les exhibitions de trou-
 peaux de ferme. Pour peu qu'on veuille
 réfléchir, est-il rien de plus contraire
 aux simples convenances, sans men-
 tionner la modestie et la pudeur, apa-
 nages de la jeune fille, que de l'exhiber
 aux courses en présence d'une foule de
 jeunes gens avides de positions sca-
 breuses et de tenues indécentes.

Quel spectacle indigne d'une société
 chrétienne que celui d'une jeune fille,
 à vêtements abrégés, qui s'élance à
 toutes jambes sur la lice au risque de
 faire une culbute qui sera loin d'être

édifiante pour les spectateurs !

Quand le sens des convenances et du
 savoir vivre disparaît d'une société, la
 morale reçoit une terrible brèche. De
 coureuse sur la lice à coureuse de rue
 il n'y a souvent qu'un pas.

Quand la femme et la jeune fille ont
 perdu le respect d'elles-mêmes jusqu'à
 n'avoir plus honte de courir à tou-
 tes jambes devant le public comme la
 bête que fouette le jockey, elles mar-
 chent sur un sentier dangereux.

Qu'on dise ce qu'on voudra pour
 excuser de tels amusements, la bonne
 éducation et le sens des convenances
 ne les admettront jamais.

Il est assez facile d'apercevoir dans
 des organisations de ce genre, la main
 de la franc-maçonnerie, dont le but
 avoué est de corrompre les populations
 en introduisant chez elles tout ce qui
 peut faire baisser le sentiment de la
 pudeur. Tous nos grands pique-nique
 organisés par certains journaux ten-
 dent à cela.

JULES ROMAIN.

Ils ont corrompu le sel de la France

Les feuilles sectaires ricanent et ju-
 bilent tour à tour ; les évêques de
 France signalent et déplorent la baisse
 des vocations sacerdotales.

Déjà, en plusieurs diocèses, c'est,
 comme l'a déclaré l'archevêque de
 Paris, la fin du recrutement sacerdo-
 tal.

La Bretagne même, ne donne plus
 de prêtres, disent avec joie les jour-
 naux impies.

Dans les deux départements de la
 Seine et de Seine-et-Oise, y compris
 Paris avec ses quatre millions il n'y a
 eu en 1910 que dix vocations sacerdo-
 tales.

Comment les sectaires en sont-ils
 arrivés là ?

Principalement en rendant le service
 obligatoire pour les ecclésiastiques ; en
 semant, comme le fait la *Calotte* et au-
 tres feuilles anticléricales, la calomnie
 d'où naît la méfiance, puis, la
 haine ; en rendant l'instruction publi-
 que impie et obligatoire.

Au Canada que la leçon nous profite.

Ne permettons pas que nos sectaires,
 nos émancipés corrompent dans sa
 source le sel de notre patrie, notre
 clergé.

On peut juger de la valeur et de
 l'intégrité de la foi chez un peuple par
 le nombre des vocations sacerdotales
 qu'il donne.

On annonce qu'un candidat anglais protes-
 tant des Cantons de l'Est s'est engagé, s'il
 est élu, à travailler à faire reconnaître les
 droits et les prérogatives des minorités cana-
 diennes-françaises et catholiques des autres
 provinces.

LANGLOIS, GAUTHIER, BOUCHARD

M. Godfroy Langlois, directeur du
Pays, aime à parler dans son journal
 des *crétins* et des *fielleux* qui rédigent
 les journaux catholiques.

Pourtant, le directeur du *Pays* de-
 vrait être le dernier homme du monde
 à parler des *fielleux*, des *envieux* et des
jaloux, tout comme le Fr. Godfroy est
 le personnage le moins qualifié pour
 parler d'indépendance et de principes.

Pas plus tard que samedi dernier,
 Godfroy nous a donné une nouvelle
 preuve de ce *désintéressement* et de cette
 charité chrétienne auxquels il fait si
 souvent appel en faveur de ses amis de
 cœur les Youpins et les Maçons.

Sous la signature d'*Un Ancien*, M.
 Langlois ou un de ses co-affiliés à
 l'ex-défunte Loge, décoche à M. Gau-
 thier, candidat ministériel, dans la
 dernière édition du *Pays*, de petits
 compliments comme ceux-ci, *merce-
 naire, imposteur, escobar*.

Que M. Gauthier ait un jour solli-
 cité l'aide des chefs conservateurs
 pour se faire élire dans l'Assomption,
 qu'il ait requis le secours de leurs
 fonds pour une lutte électorale, ceci
 est un secret de polichinelle....c'est,
 pour me servir de l'expression du
Pays, une *tare* à son libéralisme. Du
 reste la chose lui sera sans doute sou-
 vent rappelée dans la présente cam-
 pagne.

Que des honnêtes gens fassent état
 de cet incident pour combattre le can-
 didat ministériel de Saint-Hyacinthe,
 la chose se conçoit, mais que M. God-
 froy, ex-directeur du *Canada*, accuse
 M. Gauthier d'avoir voulu trafiquer un
 jour son allégeance politique, cela dé-
 passe les bornes.

Si la mémoire ne nous fait pas dé-
 faut, M. Langlois a commencé à n'affi-
 cher des doutes sur le libéralisme de
 M. Gauthier, qu'à compter du moment
 où celui-ci s'est constitué son adver-
 saire déclaré en faisant de concert avec
 M. Gadbois, battre aux dernières élec-
 tions municipales, le copain Maillet.

Mais voici que les cartes se mêlent.
 Tout comme Montréal, Saint-Hyacin-
 the a le triste honneur de compter au
 sein de son estimable population un
 certain groupe—oh ! peu influent ! —
 de sectaires, de prétendus esprits forts,
 enfin des gens faisant cause commune
 avec M. Langlois.

Le lecteur a sans doute compris que
 ce groupe ou plutôt cette *clique*, c'est le
 groupe, c'est la *clique* Bouchard.

Et chose qui en surprendra plusieurs,
 alors que Godfroy s'efforce d'amoindrir
 dans l'esprit des libéraux, le candidat
 actuel, la clique Bouchard en a fait
 son fétiche.

Trouver une solution à cette contra-
 diction de deux hommes, de deux

groupes partageant les mêmes idées, et
 tous deux différant d'opinion sur une
 question d'intérêt primordial pour leur
 parti, cela paraît assez difficile à ex-
 pliquer.

Il est bon de dire que le *Pays* quoi-
 qu'il fasse feu et flamme, n'a pas à
 Saint-Hyacinthe l'influence qu'il pré-
 tend posséder, non plus que le groupe
 Bouchard, du reste.

Espérons que les honnêtes gens qui
 sont la masse dans Saint-Hyacinthe,
 sauront voir clair dans ce petit jeu
 d'un arriviste à outrance.

M. Gauthier apprendra à ses dépens
 que siles émancipés du *Pays* ne lui font
 pas grand tort, les esprits forts de M.
 Bouchard, ne lui apporteront pas non
 plus un gros appoint.

Les citoyens de Saint-Hyacinthe te-
 raient donc bien d'être sur leurs gardes.

PAUL CARON.

La mode à l'église

Mgr l'évêque de Pamiers vient de
 s'élever contre ce qu'il qualifie les au-
 daces de la mode féminine dans les
 églises.

"Des abus contre lesquels on ne
 saurait trop réagir, écrit-il, tendent à
 s'introduire dans nos églises. Des
 femmes assistent aux offices, nu-tête,
 d'autres portent dans le saint lieu et
 jusqu'à la sainte Table les audaces de
 la mode. MM. les curés rappelleront
 avec une apostolique fermeté que les
 plus vieilles prescriptions de l'Eglise,
 conformes d'ailleurs au sens chrétien
 le plus élémentaire, demandent que
 les femmes, pendant les saints offices,
 aient la tête couverte et une mise d'une
 sévère modestie. Ils ne toléreront sur
 ce point aucune liberté inconvenante.
 Ils exigeront aussi que les fillettes et
 les petits garçons ne se présentent à la
 sainte Table qu'avec des bas longs."

On sait que chez nous les mêmes
 abus tendent à se manifester dans nos
 villes et même parfois dans nos cam-
 pagnes dans la saison de villégiature.

Dans ces derniers endroits, il faut
 voir avec quelle vigueur les curés dé-
 fendent leurs paroissiens et la sainteté
 de l'église contre les audaces de la
 mode.

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la
Vérité par nos amis, d'ici à quelque
 temps, nous accordons un prix spécial
 de faveur pour les nouveaux abonnés,
 soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la
 première année seulement.

La déchéance de l'ex-abbé Dabry est com-
 plète. Il est maintenant l'un des directeurs
 d'une œuvre qui a pour but de favoriser
 l'apostasie des prêtres.

On s'amuse, on gaspille, mais on ne s'instruit pas

L'exposition de Québec est finie ; c'est très heureux pour la plupart de nos lecteurs.

En effet nos expositions, comme on les organise, ne profitent guère à nos cultivateurs, à nos travailleurs. C'est plutôt une occasion de gaspiller de l'argent et de boire.

Il faut avoir voyagé toute la semaine avec les cultivateurs qui reviennent de l'exposition pour se rendre compte que les intéressés pour la plupart n'ont pas su profiter de l'occasion qui leur était offerte de s'instruire.

On n'entend parler que d'amusements et de boisson.

Les uns racontent combien de verres de bière ils ont ingurgités, d'autres parlent de l'argent qu'ils ont perdu.

Mais des choses sérieuses, de l'exposition des produits de la ferme et des industries, pas un mot. Pas un mot non plus des conférences et des leçons pratiques qui ont été données.

On a perdu tout cela.

Les attractions grotesques ont fasciné la foule.

Les jeunes gens surtout s'y sont laissés prendre.

Il faudrait de toute nécessité faire une campagne à l'effet de bannir de nos expositions toutes ces attractions qui n'ont aucun rapport avec le but qu'on se propose.

Une exposition ne doit pas être une occasion d'exploitation odieuse de la part des buvetiers et des pitres de foire.

Actuellement c'est à eux surtout qu'elle profite.

On peut compter les cultivateurs qui tirent quelques profits de ce qu'ils ont entendu et vu.

Il n'y a rien de plus triste qu'un soir d'exposition à bord d'un chemin de fer qui traverse nos campagnes. A chaque gare descendent des groupes bruyants de cultivateurs à demi-ivres.

L'ivresse, c'est surtout ce qu'on rapporte à son foyer.

Les journaux honnêtes ne devraient jamais, il nous semble, faire de la réclame pour les expositions où l'on vend de la boisson et où l'on permet toutes sortes d'attractions grotesques ou immorales qui n'ont aucun rapport avec le but proposé qui est d'instruire le peuple, principalement d'instruire le cultivateur.

Ainsi à Québec c'est autant une foire qu'une exposition que nous venons d'avoir.

Notre district agricole n'en tirera aucun profit. Des milliers de piastres d'économies sont passées dans le gousset de vulgaires cabarattiers et de pitres américains.

CANADIEN.

Monseigneur François-Xavier Faguy, Prélat de Sa Sainteté, Curé de Notre-Dame-de-Québec, décédé le 2 septembre, à l'Hôtel-Dieu-du-Précieux-Sang, était membre de la Société ecclésiastique Saint-Joseph et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

Eng.-E. LAFLAMME, ptre,
Secrétaire

M. Gustave Gautherot qui donnera des conférences sur l'histoire de la révolution française doit arriver à Québec dans quelques jours.

Les devoirs de la presse catholique

Le Bref du Pape à l'Episcopat Lombard

Les journaux milanais et l'*Osservatore romano* publient un Bref très important, adressé par le Saint-Père aux évêques de Lombardie, en réponse à l'adresse qu'ils avaient envoyée à l'occasion de leur récente conférence à Rho. En voici la traduction :

PIE X, PAPE

Chers Fils et Vénérables Frères,
salut et bénédiction apostolique.

Est-il besoin de dire combien Nous apprécions la dévotion à Notre égard dont témoigne votre lettre collective ? Vous n'ignorez pas, en effet, qu'aux très graves préoccupations dont Nous accable la vue des maux qui, ainsi que vous le rappelez avec douleur assaillent de toutes parts le catholicisme, Nous ne pouvions trouver de meilleur soulagement que dans l'union de Nos Frères et de Nos Fils : car, pour la défense de l'Eglise, rien n'est fort comme l'union dans la concorde.

En ce qui concerne le gouvernement de vos diocèses qui a été, comme de coutume, l'objet de votre conférence à Rho, Nous avons appris avec un véritable plaisir que vos délibérations avaient principalement porté sur un point souverainement menaçant pour l'Eglise à l'heure actuelle. Vous comprenez, Cher Fils et Vénérables Frères, que ces mots visent l'aberration de ces catholiques qui, dupés par de vaines espérances, voudraient que leurs coreligionnaires s'endorment dans l'inertie et oublient, ou du moins ne se rappellent pas suffisamment les droits sacrés de la religion et du Siège apostolique. Immense sera le mal qu'ils feront au catholicisme, si les évêques ne s'y opposent à temps et activement. Cette action des évêques peut être très efficacement secondée par les journaux et autres publications semblables, ainsi que par les Associations de catholiques régulièrement constituées : c'est un fait trop connu pour qu'il soit utile de le signaler. Vous avez eu parfaitement raison de décider d'utiliser leur concours pour instruire et diriger les fidèles, selon les circonstances, et provoquer chez eux de salutaires résolutions.

Nous approuvons ces desseins : mais en même temps Nous vous exhortons à veiller attentivement pour que ceux dont la tâche est d'écrire dans ces sortes de publications non seulement ne s'écarterent jamais du magistère de l'Eglise dans la défense et la diffusion de la doctrine catholique, mais encore suivent avec un religieux scrupule toutes les directions du Saint-Siège. Il importe que chacun de vous soit convaincu que certains journaux dont la tendance habituelle est de persuader aux catholiques de subir sans protester les dommages infligés à la religion par ceux qui, en bouleversant l'ordre public, ont ruiné la propriété et opprimé la liberté de l'Eglise ; de ne pas se préoccuper des conditions iniques faites au Siège apostolique, et de celles, plus dures encore, que lui préparent ses ennemis ; de n'avoir cure que de célébrer le génie et l'orthodoxie de tels auteurs dont les écrits, examinés de près, se trouvent à fourmiller d'inexactitudes et d'erreurs très funestes ; enfin, sous l'honorable couvert du nom de catholiques, de pénétrer plus facilement dans toutes les maisons, de passer dans toutes les mains, d'être lus par tous, y compris les ecclésiastiques, — que chacun de vous, disons-Nous, soit convaincu que ces journaux produisent chez les catholiques une perversion du jugement et de la discipline que ne

produiraient même pas les journaux ouvertement hostiles à l'Eglise. Quant aux Associations catholiques, que Nous souhaitons voir se multiplier et prospérer dans chacun de vos diocèses, il importe aussi de veiller très attentivement à ce qu'elles observent très fidèlement la discipline et que chacun de leurs membres professe et défende franchement sa foi au foyer et en public.

Pour obtenir tous ces heureux résultats, comme gage des faveurs célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous tous, Chers Fils et Vénérables Frères, au clergé et au peuple confié à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 1er juillet 1911, en la huitième année de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

L'illogisme de la "Vigie"

A PROPOS D'ALCOOL

La feuille de M. Barthe a reproduit des journaux américains "une opinion d'Edison sur l'usage du vin".

L'inventeur américain ne se contente pas de recommander le vin il dénonce avec une grande vigueur l'alcool maudit, le gin et le whiskey qu'il qualifie de poison.

Voici quelques extraits de cette opinion :

"Si les Américains voulaient abandonner le maudit whiskey qui est une drogue et non une boisson, s'ils voulaient le remplacer par un vin naturel que notre pays peut produire en quantité illimitée ou par ces bières légères qu'on sait brasser en Amérique avec une si grande perfection, le problème de l'ivrognerie n'existerait pas ici.

Le whiskey, le gin, le brandy et tout autre poison similaire devraient être soumis à des lois restrictives comme la morphine, l'opium et les autres drogues du même genre."

Et plus loin, Edison ajoute :

"Si, ici, on mettait une taxe de dix dollars sur chaque bouteille de boisson contenant plus de dix pour cent d'alcool et si on ne mettait de taxe d'aucune sorte, sous forme de licence ou autrement, sur la vente exclusive des vins légers et des bières légères, avant dix ans le problème de l'ivrognerie serait résolu et cela viendrait.

Il y a autant de différence entre la bière et le vin naturel et le whiskey qui amène la folie, qu'il y a entre le café et la caféine qui en est extraite, mais qui donne la mort instantanément.

Il y a autant de différence entre le vin léger ou la bière et le whiskey qu'il y en a entre l'opium et le tabac."

Puis il conclut par ces mots :

"Que le bon sens et la loi s'opposent donc à la vente et à la consommation de ces boissons qui sont des drogues : whiskey, gin, etc."

Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire ressortir l'illogisme de la *Vigie* qui semble partager l'opinion d'Edison et qui cependant invite avec chaleur par ses réclames alcooliques ses lecteurs à acheter et à boire du poison gin et whiskey et défend énergiquement les buvetiers.

Le général Emilio Estrada a été élu président de l'Equateur.

Ce Prétendant à la Couronne de France

Comme épilogue à l'histoire du prêtre prétendant à la couronne de France racontée par M. Arthur Loth et que nous avons reproduite de la *Semaine religieuse* de Québec, voici deux notes qui ne manquent pas d'intérêt.

"Il vient de paraître à Marseille, à la date du 25 juin dernier, dit la *Semaine religieuse* de l'endroit, sans l'autorisation de Mgr l'Evêque, le premier numéro d'une revue mensuelle intitulée : *Le droit au trône*. Ce fascicule, contenant de prétendues révélations, tombe sous l'application de l'article 13 de la Constitution *Officiorum*, qui prohibe ces sortes d'écrits.

"En conséquence, les fidèles devront tenir pour condamnée la susdite revue et s'en interdire rigoureusement la lecture.

"Quant à l'éditeur et aux auteurs, ils pourraient être frappés de peines canoniques s'ils en poursuivaient la publication ou s'ils ne retiraient du commerce le fascicule déjà paru. (Constit. *Officiorum*, article 49.)"

De son côté, la *Semaine religieuse* de Digne publie le communiqué officiel qui suit :

"On fait quelque bruit autour d'un prétendu candidat à la couronne de France, qui aurait surgi dans nos rayons et serait le futur sauveur de la patrie. La presse s'en est occupée, et des prospectus ont été répandus avec la photographie du prétendant et sa généalogie présumée.

"C'est pour nous un devoir d'avertir les personnes pieuses qu'elles ne doivent pas se laisser prendre aux prétendues révélations qui sont ainsi publiées sans qu'aucune enquête canonique ait été faite à leur sujet.

"La Constitution *Officiorum ac munerum* du Pape Léon XIII interdit formellement la diffusion et la lecture de semblables écrits, imprimés sans le visa de l'autorité ecclésiastique."

"Donc ajoute la *Semaine religieuse* de Toulouse, que les fidèles se tiennent en garde. Il n'est pas rare, en effet, que des esprits exaltés ou malveillants mettent à profit la crédulité des simples, surtout à certains moments d'énervement public, comme on l'a vu plus particulièrement de 1870 à 1877, pour répandre des prophéties apocryphes ou fabriquées pour les besoins de la cause et cela au grand détriment du bon sens et de la foi."

Dégoutante immoralité

A propos des spectacles immoraux qui ont été donnés au début de l'exposition, on nous informe qu'en un certain endroit on a fait voir au public des nudités complètes pour 25 centimes par tête.

C'est une infamie d'avoir toléré semblable immoralité dans Québec.

Le plus incroyable c'est qu'il a fallu que l'indignation publique se fasse entendre par la voix des journaux pour décider les directeurs de l'exposition à mettre fin à ces abominations.

A chaque exposition de pareils incidents ont lieu.

Il doit y avoir certainement quelqu'un qui est responsable d'avoir engagé ces pourceaux humains, puis, d'avoir permis les spectacles.

Les directeurs devraient y voir.

L'Alcool et la Politique

M. Léon Trépanier a publié dans la *Tempérance*, sous ce titre, l'article suivant d'une grande actualité :

Les élections n'auront lieu que le 21 septembre, mais depuis plusieurs semaines déjà les deux grands partis aux prises ont mis en action tous les moyens dont ils disposent, pour sortir victorieux de la lutte.

Il nous semble utile de mettre de nouveau en garde organisateurs et électeurs contre un moyen d'action que certains d'entre eux peuvent croire efficace, mais qui est simplement ignoble.

Nous voulons parler de l'emploi fréquent de l'alcool dans les périodes électorales. Disons tout de suite au crédit de notre province que depuis une dizaine d'années nous avons fait de sensibles progrès dans ce sens, grâce au mouvement antialcoolique inauguré par nos autorités religieuses et poursuivi avec succès par nos grandes associations catholiques et protestantes.

Il fut un temps où les comtés étaient inondés de whiskey dès le début d'une campagne électorale. Des individus, à la solde des organisateurs politiques, envahissaient nos campagnes, et préparaient le terrain à leur candidat, en faisant de l'auberge du village le rendez-vous des discussions politiques, des compromis et des petites trahisons.

C'est chez l'aubergiste ou au dépôt des boissons, qu'on faisait l'achat des consciences et qu'on discutait la distribution des flacons de gin.

Il faut croire que ce régime eut de nombreux suppôts, puisque tous les jours nous coudoyons de pauvres diables, à la mine délabrée, au teint hâve, à la figure bourgeonnée et au costume déguenillé, cherchant leur pitance auprès de ceux dont ils furent autrefois les piliers d'élection.

Ce sont d'anciens cabaleurs électoraux, dont des politiciens sans scrupule et sans principe se servirent autrefois pour enivrer les électeurs et les mener aux polls. Parmi ces gueux, nous reconnaissons d'anciens députés ou fonctionnaires politiques qui furent victimes de leurs propres armes, mais que l'alcool a abrutis à ce point qu'ils sont prêts aujourd'hui à reprendre leur ignoble métier pourvu qu'on les paie.

Il semble que le spectacle de cette turpitude ambulante à laquelle nous nous heurtons à tout instant de la journée, devrait nous faire réfléchir.

Il semblerait que ces exemples devraient inspirer aux organisateurs politiques un dégoût profond pour une coutume aussi infâme.

Malheureusement nous en voyons encore les vestiges.

Nous connaissons tel individu qui se vante d'être engagé tout exprès par son parti, pour entretenir la ferveur ou réchauffer l'ardeur des réfractaires, en leur payant "la traite" d'un bout à l'autre de l'année.

De nos jours encore, il n'est pas une réunion de club ou une assemblée politique qui ne soit clôturée par une visite prolongée à la buvette. Enfin, si l'alcool a perdu de son prestige en temps d'élection, il n'est pas moins encore un agent redoutable qu'il faut combattre dès maintenant, au début de la campagne.

Si un cabaleur malhonnête, pourvoyeur d'alcool, fait irruption dans un village pour "travailler" les électeurs, qu'on l'en chasse comme on chasse le chevalier d'industrie ou le détrompeur de banques.

Si l'un ou l'autre des candidats emploie, pour servir ses intérêts, cet acabit de meneurs électoraux, qu'il soit dénoncé du haut de la chaire et qu'on lui prouve son dégoût en lui assurant

une bonne défaite.

Nos mœurs politiques ne sont pas si parfaites déjà, qu'on doive les rendre pires en substituant l'alcool aux arguments et aux faits.

Le moyen de faire du progrès en ce sens, c'est d'assigner au buvetier et à sa marchandise, en temps d'élection, la place que l'on donnerait dans un festin à un assassin et à son poison.

Notre Marine serait impérialiste

La *Croix* de Montréal publie la traduction d'un article du *Daily Chronicle*, journal officieux du gouvernement anglais, qui établit que la marine du Canada participera forcément et pratiquement aux guerres de l'Empire.

Notre confrère conclut donc qu'il y a eu complot entre l'Amirauté anglaise et M. Laurier et que le peuple canadien a été joué et sacrifié.

Voici le document en question :

"Un état-major impérial est en voie d'organisation ; des sections de ce département sont à l'œuvre en Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Chaque Dominion arrange ce service suivant les conditions locales et suivant sa propre ligne de conduite en matière de service militaire.

"Mais cette complète autonomie s'exerce, par la libre volonté de tous les Dominions, de manière à constituer en cas de guerre une coopération efficace.

"Plus importantes encore sont les conventions conclues par l'Amirauté britannique avec le Dominion du Canada et la Fédération australienne au sujet de la marine. Autonomie et coopération combinées caractérisent l'esprit de ces conventions.

"Les services navals et les forces des Dominions seront sous les ordres exclusifs de leurs gouvernements respectifs ; mais le personnel naval sera interchangeable, les règlements d'instruction et de discipline seront les mêmes, de sorte qu'en cas de guerre les flottes unies pourront agir en parfaite harmonie. Le Canada et l'Australie auront leurs stations distinctes et tout mouvement de leurs vaisseaux en dehors de ces stations sera notifié à l'Amirauté britannique. Les vaisseaux australiens et canadiens ne se rendront dans un port étranger qu'avec l'assentiment de l'Amirauté britannique et du ministère britannique des affaires étrangères, etc.

"Bref, les difficultés qui peuvent naître de l'autonomie des flottes sont réduites à un minimum, tandis que les facilités pour une coopération efficace en cas de guerre reçoivent leur développement maximum.

"Qu'arriverait-il en cas de guerre ? L'article 16 de la convention dit : "En temps de guerre, lorsque la marine d'un Dominion a été mise, en tout ou en partie, au service du gouvernement impérial par les autorités du Dominion, les vaisseaux de ce Dominion formeront partie intégrante de la flotte britannique et resteront sous les ordres de l'Amirauté britannique pendant la durée de la guerre."

"Mais cet article, objectera-t-on, est conditionnel : car il ne s'applique que "lorsque" une escadre de Dominion a été mise à la disposition de l'Empire. Les gouvernements des Dominions peuvent prêter cette aide ou ne pas la prêter, et Sir Wilfrid Laurier nous avertisse que le Canada ne nous la prêterait que s'il donnait son approbation à la guerre. Cette condition peut nous paraître désagréable, elle était fatale : car sans elle l'autonomie des Dominions souffrirait une atteinte, et leur

autonomie est le grand point qu'ils sont résolus à maintenir.

"Il y a peu à craindre cependant que cette condition affaiblisse dans la pratique la défense commune de l'empire. Chaque fois que l'empire paraîtra menacé, les Dominions viendront à son assistance. Ce fut au moment où courut le premier bruit d'un danger possible, menaçant la suprématie navale de l'empire, que furent faites les premières offres d'assistance des Dominions et c'est de ce mouvement que sont nées les marines des Dominions.

"La coopération des Dominions combinée avec leur autonomie ne sera pas moins assurée et elle sera plus efficace. A l'heure des difficultés ou du péril, toutes les flottes seront sur la même ligne de bataille et ne formeront plus qu'une flotte pour la défense d'un drapau unique et du même trône."

ANARCHISTE et "K. OF C."

La *Catholic Fortnightly Review* nous apprend, d'après le *Monitor* de San Francisco, que John J. McNamara, le fameux dynamitard, qui occupait la fonction de secrétaire international des *Structural Iron Workers' Union* et qui attend son procès est un membre prominent des *Knights of Columbus*.

Le plus intéressant c'est que le *Chicago Daily Socialist* réclame à son tour McNamara comme un socialiste militant.

McNamara est donc un socialiste militant un anarchiste dangereux, un dynamitard actif et un *K. of C.* prominent. Il serait bien digne d'être un illustre franc-maçon.

JEAN BOURGET.

La clef du succès

D'après la revue *America* F. I. Madero avant d'entreprendre la révolution mexicaine se serait fait recevoir du 33ième degré de la franc-maçonnerie écossaise.

Le grand chef de la révolution au Mexique en savait assez long sur l'histoire des révolutions pour connaître quelle en était la clef du succès.

Dans quelques jours M. Gustave Gautherot fera des conférences au Canada et aux Etats-Unis au cours desquelles il établira documentairement que la franc-maçonnerie a joué un grand rôle dans l'organisation de la révolution française.

C'est aussi de l'histoire que toutes les révolutions ont été l'œuvre de la franc-maçonnerie.

La franc-maçonnerie est essentiellement destructive et révolutionnaire.

La *Revue Franco-Américaine*, sommaire du 1er septembre 1911 : "Corporation Sole", Plaidoyer de M^{re} Godfré Dupré, devant la commission législative du Maine, le 7 mars 1911. Réponses de Sa Grandeur M^{gr} Walsh, du Grand-Vicaire McDonough, etc. Exposé complet de la question ; Edmond Harancourt, L'apôtre en marche (poésie) ; J.-L. K.-Lafamme, Assimilation et religion dans l'Etat du Maine ; Charles Dapil, La lutte pacifique ; Michel Renouf, Stupéfaction ! Léon Kemner, Revue des faits et des œuvres ; Que faut-il faire ? Enquête par Michel Renouf

ENCOURAGEMENT

Un de nos lecteurs nous écrit :

"Continuez vos luttes contre les juifs, les francs-maçons, les *K. of C.* et toutes les sociétés étrangères ou neutres.

Nous nous faisons manger et nous laissons faire.

La *Vérité* nous rend un grand service en jetant le cri d'alarme.

Votre journal fait du bien, beaucoup de bien."

Les catholiques allemands

Et les Ecoles

Nous avons dit un mot la semaine dernière du congrès tenu par les catholiques allemands de l'Ouest canadien à Regina et de leur protestation contre le système d'écoles neutres.

Voici le texte d'une résolution proclamant l'opposition des Allemands catholiques aux écoles neutres et leurs droits à des écoles confessionnelles :

"Attendu que nous sommes opposés en principe aux écoles neutres pour l'éducation de notre jeunesse catholique et que nous favorisons des écoles confessionnelles soutenues par notre population catholique, — et bien que nous donnions crédit aux gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba pour leur bienveillance à notre égard, — nous ne pouvons pas ne pas exprimer l'espoir que, conformément à la Constitution du Canada, les droits des Catholiques aux écoles confessionnelles seront un jour reconnus et insérés dans les lois de nos provinces respectives."

Pour vous Mesdames

Le R. P. C. Doyon, O. P. vient de mettre en brochure toute une série d'articles antialcooliques fort instructifs qu'il a dédiés aux femmes canadiennes, "aux femmes de son pays, afin qu'elles sachent mieux garder l'honneur de nos familles, et la génération de de main saine et vigoureuse, en la préservant de l'alcoolisme sous toutes ses formes. Connaître le danger, ajoute l'auteur dans sa dédicace, est la première condition pour le combattre avec succès."

Il faut donc lire l'ouvrage antialcoolique du P. Doyon. Dans moins de 200 pages il a entassé une foule de récits intéressants et des renseignements utiles. Voici les titres de quelques-uns des chapitres de cette brochure : *Boissons, Poison ; L'ignorance criminelle ; Le préjugé ; L'hérédité ; La fée verte ; La lutte sociale ; Le rôle de la femme ;* etc.

On peut se procurer l'ouvrage du R. P. Doyon en s'adressant à la *Propagande des Bons Livres*.

L'unité, 25 c. franco, cartonné ; 30 c. franco, relié.

La Croix noire

Par ordre de S. G. M^{gr} l'Archevêque, les statuts et règlements de la Société de Tempérance de la Croix Noire viennent d'être publiés en brochure.

Ces règlements et statuts deviennent obligatoires pour toutes les sociétés de tempérance du diocèse.

On peut se procurer cette petite brochure à notre librairie.

L'unité 10 sous. Prix spéciaux à la douzaine et au cent.

Plus de 2000 "Calotte"

Les sales individus qui rédigent la *Calotte* de Paris sont furieux d'avoir été dépietés par la *Vérité*.

La fureur les aveugle à tel point qu'ils ont montré leur jeu.

La *Calotte* du 18 août, sous le titre *Leur intolérance*, nous consacre son premier Paris que nous reproduisons intégralement afin que les lecteurs de la *Vérité* connaissent l'œuvre infâme et odieuse que poursuit la *Calotte* :

"Grâce à la propagande active de nos dévoués collaborateurs, notre vaillante *Calotte* a pu pénétrer au Canada, pays honteusement pourri par la vermine noire. Aussi les corbeaux croassent et bavent toutes leurs injures sur notre feuille de combat. D'ailleurs que nos lecteurs en jugent plutôt par l'article ci-dessous découpé dans *La Vérité* du 22 juillet 1911.

"La *Vérité* a naguère signalé la propagande que l'on faisait à Montréal d'une sale petite feuille odieusement impie et anticléricale, de Paris, la *Calotte*.

"Il paraît que la *Calotte* est de plus en plus répandue dans la métropole, surtout parmi notre population ouvrière.

"Il y a à Montréal certainement un agent de cette dangereuse feuille : nous attirons l'attention des autorités municipales sur ce fait.

"Maintenant on peut se demander comment la *Calotte* qui est imprimée à Paris peut-elle arriver jusqu'à Montréal. Comment se fait-il que nos douaniers laissent passer pareil torchon ?

"Notre clergé a droit à plus d'égards, à plus de protection.

"Le ministre des Postes, qui est un catholique, devrait prendre des mesures pour arrêter au passage cette feuille immonde qui insulte grossièrement le prêtre, en particulier les évêques et le Pape, et cherche par le mensonge et la calomnie à soulever le peuple contre eux.

"Il est temps qu'on mette fin à cette propagande organisée par les plus haineux, les plus sectaires de nos émancipés.

"Notre clergé nous a rendu et nous rend tous les jours assez de services précieux pour que nous ne le laissions insulter impunément par la bande de voyous qui rédigent la *Calotte*. Malheureusement, dans un pays où le blasphème est impuni, on ne peut guère s'attendre à voir les autorités civiles défendre notre clergé contre de vils insulteurs.

"Nous soupçonnons où nichent les propagateurs de la *Calotte*, nous ne désespérons pas de connaître bientôt les noms et prénoms de ces tristes individus.

"Gare à eux !"

La *Calotte* ajoute :

"Rien n'y manque... intolérance, injures, menaces... C'est égal, pour des gens qui prêchent la résignation, la bonté et l'amour du prochain, ils sont plutôt cruels.

Mais, aussi féroces soient-ils, nous saurons—nous, la bande de voyous—les sauter et nous nous faisons fort d'éclaircir cette population qui plie sous le joug de cette cléricaille. Nous leur ouvrirons les yeux, nous les éduquerons et le jour viendra où le peuple comprendra et fera ce que nous avons fait en France, c'est-à-dire chasser ces bêtes malfaisantes, propagateurs de l'ignorance et du crétinisme.

Les menaces n'intimideront pas les propagateurs de la *Calotte*, car, à l'heure actuelle, nous avons au Canada, à

Montréal, 124 abonnés et chaque semaine 2,000 numéros sont distribués gratuitement.

Nous ne craignons rien.
A l'œuvre, camarades !!!

Rira bien qui rira le dernier

Nous serons bien surpris si devant les faits nouveaux apportés par la *Calotte*, à savoir qu'il se distribue plus de 2000 numéros de cette feuille dégoûtante de mensonge, de calomnie, d'impie et de blasphèmes, les autorités postales et celles de la douane n'interviennent pas.

Le directeur de la *Calotte* apprendra qu'au Canada la juiverie et la franc-maçonnerie n'ont pas encore abâtardi tous nos hommes d'Etat.

PIERRE MANCE

"La lutte anti-alcoolique"

Le succès de la vente de ce livre (1) est assuré. Cependant il est paru dans un temps peu favorable : les vacances.

Est-il de ceux qu'on attend ? Vraiment on peut le croire si l'on sait qu'en cinq semaines l'auteur a vendu 1100 exemplaires aux Etats-Unis sans autre réclame que les quelques notes reproduites de la *Vérité* dans les journaux franco-américains.

Il faut dire qu'à 20 c. et 30 c., l'auteur qui a voulu avant tout être lu par le peuple, rendait l'achat de son petit ouvrage facile.

Nous espérons que les offres que nous faisons à MM. les curés (voir annonces) seront agréées et qu'ils se hâteront de donner leur commande afin de permettre à l'auteur de faire un nouveau tirage en profitant des avantages que lui offre l'imprimerie de l'*Action Sociale*.

Nous ne pouvons adresser à tous les curés un exemplaire gratuitement mais ils pourront juger de la valeur de l'ouvrage du R. P. Doyon par la lecture des lettres de S. G. Monseigneur Bégin et de Mgr Roy.

Archevêché de Québec,
6 août 1911.

Révérénd Père C. Doyon, O. P.

Révérénd et bien cher Père,

J'ai reçu votre joli petit volume : "*La lutte antialcoolique*", que vous avez eu la bonté de m'adresser. Mille remerciements pour votre gracieux envoi. Cet opuscule fera grand bien, non seulement aux *Dames*, mais encore plus peut-être aux *Messieurs*. Il réfute victorieusement tous les sophismes qui se colportent partout, dans les châteaux et dans les chaumières, en faveur de l'usage des alcools. Je vais le recommander à mon clergé durant les retraites pastorales qui vont avoir lieu incessamment.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, avec mes cordiales félicitations, l'assurance de ma sincère gratitude et de mon entier dévouement en N. S.

† L. N. Arch. de Québec.

Archevêché de Québec, 11 août 1911.

Mon cher Père,

Je viens de recevoir le gracieux hom-

(1) *La lutte antialcoolique*. Par le P. Doyon, O. P. (Simples articles dédiés aux femmes canadiennes.)

En vente à nos bureaux.

mage de votre brochure *La lutte antialcoolique*. Déjà j'avais suivi d'assez près les articles-feuilletons de l'*Action Sociale*. Il m'est donc possible d'apprécier la valeur du livre, tout de suite, et de vous offrir, sans plus tarder mes félicitations avec mes remerciements.

Je me réjouis grandement de voir la littérature antialcoolique s'enrichir rapidement, et fournir aux apôtres de la tempérance des armes et des munitions de première qualité. Vous occuperez désormais parmi ces écrivains-apôtres une place d'honneur.

Votre parole ardente avait déjà fort bien servi la grande cause de la tempérance. En se fixant toute chaude encore aux pages d'un tract populaire, elle va multiplier sa bienfaisante influence.

Je ne manquerai pas de recommander votre jolie et si utile plaquette, et de travailler à la propager comme elle le mérite.

En vous remerciant de votre gracieux envoi, je prie Dieu de mettre des ailes à votre livre pour qu'il se propage vite et loin.

Bien à vous en N. S.

† P. E. Roy, év. d'El.

Nous sommes assurés que tous ceux qui aiment à favoriser l'œuvre des bonnes lectures ne manqueront pas de s'adresser à la *Propagande des Bons Livres*, la *Vérité*, Québec pour obtenir ce poli, très pratique et très documenté ouvrage de 187 pages qui se vend relié, 30 c., et qu'on peut obtenir à \$18 00 le cent.

Pas anglaise mais universelle

L'Eglise au Canada comme aux Etats-Unis doit être universelle et non pas anglaise.

Malheureusement on oublie cette vérité en certains milieux.

Ainsi à la grande convention de Columbus, Ohio, on a fondé l'*Association de la Presse catholique d'Amérique*.

C'est parfait, mais nous regrettons avec d'autres confrères qu'on ait invité seulement les journaux catholiques de langue anglaise à faire partie de cette vaste association.

Il nous semble que la presse catholique franco-américaine et allemande a des droits à être comptée dans les rangs de la Presse catholique d'Amérique.

Pour pouvoir faire partie de l'Eglise catholique comme de la presse catholique d'Amérique il ne doit pas être nécessaire de faire usage de l'anglais.

Aux Etats-Unis et même au Canada il y a une tendance à angliciser l'Eglise.

Cette tendance est une cause de malaise et souvent de regrettables conflits.

Le jour où elle disparaîtra, l'Eglise d'Amérique aura été guérie d'une grave plaie.

Quoiqu'il advienne, on peut déjà affirmer que l'anglicisation des forces catholiques d'Amérique est une utopie.

JUSTIN.

Achetez nos bons romans de vacances (voir en dernière page)

LE COQ DU CLOCHER

Combien de chrétiens savent ce que signifie le coq du clocher paroissial. Le coq qui domine le pays et qui tourne au vent, est un symbole gaulois vieux de plus de mille ans en France. C'est le symbole du curé vigilant, qui plus peut-être que tout autre, a fait le Canada français.

Et voici à ce sujet, d'après Mgr Barbier de Montault, l'éminent et très érudit historien religieux (*Ami du Clergé* 8 mai 1898 p. 384) une petite pièce de vers latins du moyen âge qui fera plaisir, j'imagine, autant aux braves paroissiens qu'aux bons curés. C'est ce qu'on appelle de la prose rimée, facile à retenir. Plusieurs pourraient l'apprendre par cœur :

Multi sunt presbyteri qui ignorant quare
Super domum Domini gallus solet stare
Quod propono breviter vobis explanare,
Si vultis benevolas aures mihi dare.

Gallus est mirabilis Dei creatura
Et rara presbyteri illius est figura,
Qui pro est parochie animarum cura.
Stans pro suis subditis contra nocitura.

Super ecclesiam positus, Gallus contra ventum
Caput diligentius erigit extensum
Sic sacerdos, ubi scit demonis ad ventum,
Illuc se objiciat pro grege bidentum.

Gallus inter cetera altitia coelorum,
Audit super aethera concertum angelorum ;
Tunc monet nos ex-cutere verba malorum
Gustare et percipere arcana supernorum.

Pour les braves paroissiens, j'ose me risquer à traduire en prose française cette prose latine chef d'œuvre sans doute d'un vieux curé, dont le "latin de sacristie", plein de saveur réjouira le cœur des bons curés canadiens :

Beaucoup de prêtres de paroisse ignorent [pourquoi]
Sur la maison du Seigneur le coq a coutume [de rester].
Je me propose de vous l'expliquer brièvement,
Si vous voulez me prêter une oreille bienveillante [lante]

Le Coq, admirable créature de Dieu,
Est la rare figure du curé
Qui préside au soin des âmes de la paroisse,
Debout pour parler à ce qui leur nuitrait.
Sur l'église le coq est posé la tête au vent
La tenant, avec diligence, droite et tendue.
Ainsi le prêtre, quand il voit l'approche du [diable],

Se dresse contre lui pour défendre son trou- [peau fidèle].
Le coq, mieux que les autres oiseaux du ciel,
Entend, du haut des airs, les cantiques des [anges]
Il nous avertit de repousser les paroles des [méchants],
De comprendre et goûter les mystères des [sacraments].

Le symbole du coq gaulois, cléricale-
lisé par nos catholiques ancêtres, est
d'autant plus pittoresque et touchant
que l'église, elle-même, avec son clo-
cher et ses nefs, ressemble souvent dans
nos campagnes à une poule abritant
ses poussins sous les ailes. Le coq était
tout désigné, ce me semble, pour mon-
ter ainsi la garde et tenir la tête au
vent.

L. HACAULT.

L'entente est maintenant faite entre la France et l'Allemagne au sujet du Maroc.

Les funérailles de Mgr Faguy, curé de Notre-Dame de Québec, ont eu lieu mercredi avec grande pompe à la basilique.

Rentes Viagères

Le plan de paiement hebdomadaire offre aux gens salariés un moyen sûr et facile de mettre de côté pour le jour où ils cesseront de gagner. Par exemple, si un homme, dont l'âge actuel est de 40 ans, déposait \$1 00 par semaine entre les mains du Gouvernement Canadien jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 65 ans, dans le but d'acquiescer une Rente Viagère du Gouvernement Canadien, il recevrait \$261 par année, pour la vie et s'il mourait avant l'âge de 65 ans, tout l'argent qu'il aurait versé, avec l'intérêt composé à 3 % serait remboursé à ses représentants légaux.

Des renseignements complets à ce sujet peuvent être obtenus par toutes personnes ayant 5 ans, ou plus, si elles s'adressent au Surintendant des Rentes Viagères, Ottawa. Donnez l'âge, au dernier anniversaire, l'âge auquel vous désirez que la rente commence, et le montant que vous pouvez déposer chaque semaine, et le Surintendant vous dira le montant de rente que ces paiements achèteront. Ecrivez aujourd'hui.

La tempérance et les élections

Les chefs de groupes de la Ligue du Sacré-Cœur de la paroisse Notre-Dame-du-Chemin de Ville Montcalm, viennent de faire un beau geste ; dans leur réunion mensuelle du 20 août 1911 ils ont à l'unanimité adopté les résolutions suivantes :

1. Ils prieront le ou les candidats du comté de Québec-Centre pour la présente campagne électorale de s'opposer à la distribution des liqueurs enivrantes dans les limites de la paroisse ;

2. Ils veilleront par eux-mêmes ou par les ligueurs de leurs groupes à ce que ces résolutions soient exactement gardées ;

3. Ils ne fréquenteront pas et empêcheront de toutes leurs forces la fréquentation des comités ou maisons où l'on ne tiendrait pas compte de ces résolutions ;

4. Ils dénonceront même par voix de la presse ceux qui dans les limites de la paroisse contreviendraient à ces résolutions, et cela indépendamment du parti politique qui serait en cause, fut-il celui des Chefs de Groupes ou des Ligueurs eux-mêmes ;

5. Copie de ces résolutions sera communiquée aux candidats du comté de Québec-Centre dans la présente élection.

D. OUELLET,
Président.

A. RÉAL COTÉ,
Sec. intérimaire.

Et M. Art. Lachance, candidat, a répondu ce qui suit au président de la Ligue :

Québec, 4 sept. 1911.

M. D. Ouellet, président,
Ligue du Sacré-Cœur de la
paroisse Notre-Dame du Chemin,
Ville-Montcalm.

Cher monsieur,

J'accuse réception de copie de résolutions passées le 30 août 1911, par les chefs de la Ligue du Sacré-Cœur de la paroisse de Notre-Dame du Chemin, concernant l'usage de la boisson dans les comités pendant la présente campagne électorale.

Je m'empresse de vous dire que j'ai jamais eu connaissance que de la boisson ait été donnée dans les comités de Québec-Centre dans le passé.

Je concours dans l'esprit qui a dicté les résolutions et je verrai en autant qu'il me sera possible à ce que nulle boisson ne soit servie dans les comités.

Veuillez me croire,
Votre bien dévoué,

ARTHUR LACHANCE

Les hommes de la ligue du Sacré-Cœur à l'invitation de M. Cyrille Prince, le premier président de la ligue à S. Grégoire, et secondé par ses dignes successeurs : Joseph Béliveau, Omer Hébert, etc., ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Attendu qu'un des principaux devoirs de tous bons ligueurs est de combattre l'intempérance et par là procurer le bien de ses compatriotes et promouvoir les intérêts de son pays, les membres de la ligue de S. Grégoire à l'instar de quelques devanciers, veulent coopérer au bien social en usant de leur influence pour combattre l'intempérance en temps d'élection.

2° Attendu que nous sommes à la veille d'une élection générale des plus animées et qu'un temps d'élection est une occasion de graves désordres d'intempérance, les chefs de groupes s'engagent à faire tout en leur pouvoir pour que pendant cette élection il ne se passe aucun de ces désordres.

(a) On donnera avis aux organisateurs des élections qu'on ne veut pas de distribution de boissons enivrantes ni au comité ni dans aucune maison privée, dans un but de cabale, ou de maintenir les amis politiques dans leur ferveur pour leur parti politique.

(b) Si dans un comité ou réunion, les chefs de groupes constatent qu'il y a de la boisson, ils protesteront contre un tel abus et s'efforceront d'empêcher la distribution de cette boisson ; et si on ne tient pas compte de leurs avis et de leurs efforts, ils devront se retirer de ces réunions et engager les membres de la ligue de ne pas mettre les pieds dans telle réunion où il sera fait des choses si contraires aux lois du pays et surtout en contravention avec les lois divines.

Une copie des présentes résolutions sera envoyée aux candidats dans la présente lutte électorale les priant de nous aider de leur influence dans ce travail de moralisation, en donnant des ordres aux chefs de leur organisation dans la paroisse, de se conformer aux désirs des membres de la ligue du Sacré-Cœur.

Fait à S. Grégoire, Co. de Nicolet, ce troisième jour de septembre 1911.

CYRILLE PRINCE,
Président.

LE VOTE JUIF

Les journaux conservateurs se réjouissent du fait que M. Isaac Lands a assuré le vote des Juifs au candidat oppositionniste dans la division Saint-Laurent, M. G. F. Johnson.

Les Juifs ont acclamé, paraît-il, le candidat bleu.

Ce ne sont pas là des événements dont on n'a pas droit de se vanter dans des journaux catholiques.

La Revue Antimaçonnique, sommaire d'août 1911 : François Saint-Christo, Les idées et les faits ; Ignatus, Lettre de Rome ; G. de Lafont de Savines, Revue critique des revues juives ; Antoine Baumann, La liberté de tester ; Osgood Havard, Les premiers troubles de la Révolution en Bretagne.

—o—

Le juge W. Sicotte est décédé à Vaudreuil.

Bulletin paroissial

Le Bulletin Paroissial de Saint-Malo a commencé sa deuxième année avec le mois de septembre.

A cette occasion notre confrère a fait toilette neuve.

Le Bulletin paroissial rend de grands services dans une paroisse et nous comprenons pourquoi l'autorité religieuse recommande si instamment cette œuvre.

Qu'on juge par exemple l'œuvre qu'a accomplie au cours de quelques mois celui de Saint-Malo.

" Au cours de l'année qui vient de passer, écrit son directeur, le Bulletin peut se rendre le témoignage d'avoir fait de la bonne besogne. Sa lutte contre l'alcool a été vive, soutenue et marquée plus d'une fois d'un succès brillant. Il a bien contribué sa part à faire changer en un poste de police l'hôtel de la rue Hermine.

Il s'est évertué à prêcher l'économie. Il a vanté sur tous les tons les bienfaits de notre caisse populaire.

Il a travaillé ferme à épurer notre belle langue française des anglicismes qui la déparent.

Il s'est introduit dans tous les foyers pour continuer l'enseignement de la chaire sacrée, et surtout, il s'est fait l'apôtre de la communion fréquente.

Miette à miette il a réuni toutes les parcelles, petites ou grandes, qui serviront à écrire plus tard l'histoire de notre province."

Le Bulletin paroissial est non seulement une sentinelle vigilante, et au besoin un vaillant soldat, mais il est aussi un fidèle archiviste.

Chaque paroisse devrait donc avoir son Bulletin.

La Réciprocité prépare l'Annexion

Inévitablement le traité Taft-Fiel ding préparera l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

A ce sujet la Patrie cite un article du Globe Democrat de Saint-Louis, Missouri, qui a fait un intéressant historique des tentatives d'annexion dont le Canada a été l'objet :

" L'annexion du Canada aux Etats-Unis est un événement qui arrivera dans un avenir plus ou moins rapproché. C'est la destinée non équivoque de ce pays. Si en 1775 le Canada avait été peuplé par des Anglais il se serait allié aux treize colonies qui se révoltèrent contre l'Angleterre et eût été compris avec nous dans le traité de paix en 1782. Mais le Canada n'avait été cédé à l'Angleterre par la France qu'environ une douzaine d'années seulement avant le commencement de notre révolution. Et la population française du Canada avait moins à cœur la liberté politique que la pratique de sa religion et George III accorda à leur Eglise des privilèges spéciaux qui lui eussent été refusés dans tout projet pour l'avenir que les treize colonies eussent pu former. — Par conséquent le Canada s'attacha à l'Angleterre. Si nos autorités à Washington, pendant la guerre de 1812, eussent accordé à Astor, la reconnaissance de la côte du Pacifique, qu'il demandait et qu'il était en droit d'attendre et si elles lui eussent donné immédiatement après la protection qu'il demandait, nous aurions obtenu d'une façon pacifique la Colombie Anglaise actuelle, et

il est probable que le reste du Canada, longtemps avant aujourd'hui, aurait demandé l'annexion. Mais il y a encore un espoir que les erreurs des anciens jours vont être réparées à l'amiable et que le drapeau étoilé flottera sur tout le continent de l'Amérique du Nord avec la Baie d'Hudson comme centre de la nation."

Il y a dans cette page d'histoire bien des vérités que nos concitoyens anglais oublient trop facilement.

Ainsi, c'est aux Canadiens français que l'Angleterre doit d'avoir encore une colonie en Amérique du Nord.

En temps d'élection, un homme ça ne se vend pas !

L'histoire romaine, lisons-nous dans le Bien Public, nous offre plus d'une belle leçon de caractère et de fidélité aux principes. En voici une entre mille. Curius avait été chargé de se rendre auprès des Samnites en qualité d'ambassadeur pour traiter avec eux des conditions de la paix.

Volontairement pauvre, cet homme prenait ses repas dans une assiette en bois. Ayant eu connaissance de ce dénuement extrême et croyant trouver en ce misérable de Curius l'étoffe d'un homme à vendre, les Samnites l'approchèrent dans le but de l'inciter à trahir sa patrie. Voici la belle réponse qu'ils reçurent : Ma pauvreté vous a sans doute fait espérer de me corrompre, mais j'aime mieux commander à ceux qui ont de l'or que d'en avoir."

Quelle réponse et quelle leçon ce païen ne donne-t-il aux chrétiens de ce 20e siècle.

Retenez la, électeurs, vous surtout qui êtes sans fortune. Il se trouvera peut être, en cette tourmente électorale, des hommes méprisables qui vous croiront capables de trahison parce que vous êtes pauvres, qui essayeront de vous faire mentir à votre conscience pour quelques piastres ou une fiole de whiskey. Répondez-leur comme Curius : " J'aime mieux commander à ceux qui ont de l'argent... (ou du whiskey) que d'en avoir moi-même. " Un homme ça ne se vend pas !

A nos nouveaux lecteurs

Nous avons l'honneur de vous adresser un exemplaire de la Vérité.

Votre nom nous a été donné par un ami comme celui d'une personne capable d'apprécier notre journal et de s'y abonner.

La Vérité est dévouée à la défense de la cause catholique et de l'idée française en Amérique. Elle n'a pas la prétention d'être une feuille à nouvelles ; mais elle tient ses lecteurs au courant du mouvement général des idées et des principaux événements dans le monde entier. Elle est absolument indépendante de tout parti politique, de toute coterie. Elle offre une saine lecture aux familles.

Dans le but de vous faire connaître notre journal et de vous être agréable, nous sommes disposés à vous l'expédier gratuitement pendant un mois.

Prix spécial d'abonnement : Un an \$1.00. — Cette réduction n'est accordée que pour la première année, le prix régulier est de \$2.00.

L'Allemagne catholique

Au XIXe Siècle

Nous empruntons à la *Semaine religieuse* de Cambrai cette instructive page d'histoire sur la situation des catholiques en Allemagne, à l'heure présente :

Il y a en ce moment en Allemagne une recrudescence d'efforts contre l'Eglise, contre le Saint-Siège et la personne même de N. S. P. le Pape. Aux protestants se joignent les traîtres, c'est-à-dire les catholiques modernistes.

Cette nouvelle levée de boucliers ne doit pas effrayer. L'histoire de l'Allemagne montre les progrès incessants du catholicisme dans la patrie de Luther dans tout le cours du XIXe siècle, et ces progrès répondant toujours aux assauts qui lui ont été livrés par l'enfer.

Un livre vient d'être publié : *L'Allemagne, puissance mondiale*. C'est une œuvre de vulgarisation pangermaniste. Il contient un chapitre fort documenté qui établit ce que nous venons de dire.

Au commencement du siècle passé, l'Eglise d'Allemagne, ruinée par la Réforme, affaiblie par la persécution, faisait triste figure à côté de l'opulente confession luthérienne. Cependant, dès cette époque, le besoin se faisait sentir, en Prusse, de renouer avec Rome des relations interrompues depuis près de trois siècles, mais les pourparlers entamés en 1803 en vue d'un concordat échouèrent. Ce fut la Bavière qui montra le chemin (5 juin 1817) puis (mars 1821) le Wurtemberg, Bade, les deux Hesses, Nassau suivirent. Des concordats particuliers assurèrent désormais à la religion catholique dans ces divers royaumes ou grands-duchés, une place officielle.

Ailleurs, comme en Hanovre (16 mars 1828), ce fut le Souverain Pontife qui, par la promulgation d'une Bulle ratifiée par le roi, restaura l'ancien ordre de choses que la Réforme avait brisé.

Ce mouvement si heureux ne dura pas. Peu à peu les princes retirèrent par des édits particuliers ce qu'ils avaient accordé, et la situation devint grave derechef. Les évêques avaient les mains liées dans l'administration de leur diocèse, on leur interdisait tout rapport avec le Chef de l'Eglise. A la place des ecclésiastiques, c'étaient des fonctionnaires qui entreprenaient de diriger la vie religieuse du peuple.

La révolution de 1848, qui eut en Allemagne une si profonde répercussion, devait mettre un terme à cette tyrannie. Dans un mémoire collectif du 24 novembre 1848, les évêques allemands exposèrent leurs revendications essentielles qui avaient trait à la liberté d'enseignement, de la presse et de réunion.

Les catholiques, sous leur impulsion, commençaient à s'organiser en *Piusvereine*. En octobre 1848 avait eu lieu, à Mayence, leur premier Congrès.

Tant d'efforts ne devaient pas rester vains. La loi constitutionnelle prussienne du 31 janvier 1850 accordait aux catholiques un certain nombre d'avantages, ou plutôt abolissait un certain nombre d'incapacités, qui les frappaient en tant que corps. Les Ordres religieux, notamment, obtinrent l'autorisation d'organiser des missions. En Bavière, par contre, l'hostilité gouvernementale contre les catholiques persista jusqu'en 1854.

L'idée, néanmoins, faisait son chemin, et des conventions particulières intervenirent entre le Saint-Siège et le grand-duché de Bade (28 juin 1859), ainsi que le royaume de Wurtemberg (22 juillet 1857).

Par malheur, le "libéralisme" veil-

lait, comme veille aujourd'hui le modernisme. Une violente campagne de presse fut organisée par les partis avancés, qui tentèrent de représenter ces mesures libératrices comme des empiètements de Rome. Il s'ensuivit en Bade (7 avril et 9 octobre 1866) comme en Wurtemberg (15 juin 1860 et 30 janvier 1862) un retrait soit partiel soit total des justes concessions faites aux catholiques. A la veille de la fondation de l'empire allemand, divers *modi vivendi* avaient malgré tout fini par prévaloir. Un orage se préparait qui devait tout dévaster une fois de plus.

Nous n'avons pas à retracer même brièvement les grandes lignes du "Kulturkampf". Il faut nous borner à ses manifestations les plus violentes.

L'origine en fut la constitution, tant au Landtag de Prusse qu'au Reichstag, d'un parti conservateur catholique, appelé le "Centre", qui ne cacha pas son dessein de faire opposition à quelques projets de Bismarck. Le "Kulturkampf" proprement dit date des "lois de mai" (1873), mais dès 1871 des lois anti-catholiques l'annonçaient. Les Jésuites avaient été bannis par voie législative (le 4 juillet 1872).

Ce que furent les "lois de mai", personne ne l'ignore : elles mettaient les Séminaires dans les mains de l'Etat, livraient les séminaristes au bon plaisir du gouvernement, qui s'arrogeait le droit de leur délivrer, à la suite d'un "Kulturexamen", un certificat leur permettant seul d'exercer leur ministère. De plus, une juridiction spéciale était instituée, qui devait à l'exclusion de toute autre, connaître des affaires ecclésiastiques.

Le but était le même qu'avait voulu notre loi de séparation : séparer du Saint-Siège les catholiques allemands. Dociles à la voix de leurs évêques, ces derniers firent tout leur devoir, et Bismarck, au lieu de la victoire facile qu'il espérait, rencontra une opposition devant laquelle il dut capituler.

Son mouvement de recul commença en 1880 et se termina six ans après le vote de la loi du 21 mai 1886 qui abrogea les lois de mai "(1).

Dès cette époque date vraiment l'ère de la prospérité catholique en Allemagne. A la persécution succéda une entente féconde avec le gouvernement. Par une tragique symétrie, la République française donnait dans l'anticléricalisme au temps même où l'Allemagne, après en avoir goûté, l'abandonnait comme un mets détestable. Une série de lois vint consacrer la réconciliation de deux pouvoirs : en 1890, les prêtres sont exemptés du service militaire ; en 1891, l'Etat restitue au clergé les sommes qui lui avaient été confisquées. En 1894, on autorise les Rédemptoristes, les Pères du Saint-Esprit, à rentrer en Allemagne.

Avec leurs "vingt millions" de fidèles, les catholiques allemands forment le tiers de la population de l'empire (65 millions). Ils sont surtout massés dans l'Ouest et dans le Sud, comme on peut s'en rendre compte dans le tableau suivant :

Prusse (rhénane surtout) 11,000,000
— Bavière 4,000,000 — Bade 1,000,000
— Wurtemberg 500,000 — Hesse 250,000.

Les 3 millions restants sont dispersés dans l'Est et dans le Nord.

Sur 1,000 habitants, la Prusse comprend 345 catholiques — La Bavière

(1) La persécution religieuse sous Bismarck a multiplié les journaux catholiques dans d'étonnantes proportions. Le clergé et le peuple s'étaient donné la main pour marcher au combat avec des armes de bon aloi. En 1880, l'Allemagne comptait 180 journaux catholiques avec 600.000 abonnés ; en 1900, ils sont 420 avec 1.500.000 abonnés. Aujourd'hui, c'est plus de 500 avec plus de 2 millions d'abonnés.

Nous ne pouvons, hélas ! faire la même constatation en France.

707 — L'Alsace-Lorraine 760 — Bade 614 — Hesse 296 — Wurtemberg 298 — Oldenbourg 218.

C'est, comme on le voit, une situation fort satisfaisante quand on se reporte cent ans en arrière. Protestante par sa dynastie et ses fonctionnaires, l'Allemagne est catholique par le meilleur de son peuple.

Le secret de la Confession est inviolable

Nous avons déjà parlé succinctement du procès en diffamation intenté par un Père Jésuite contre l'apostat Verdesi qui l'avait accusé d'avoir violé le secret de la confession.

A titre documentaire, voici le récit complet de toute l'affaire :

Le 12 avril 1911, le *Siècle*, de Milan, publiait une interview de son correspondant romain Quadratto avec un certain Verdesi, depuis, prêtre apostat et entré dans la secte protestante des méthodistes. Il accusait le P. Bricarelli, collaborateur à la *Civiltà Cattolica*, d'avoir violé le secret sacramental en révélant au Souverain Pontife ce qui lui aurait été dit par lui en confession, sur quelques prêtres modernistes.

Les allégations du *Siècle* furent reproduites le 15 avril par le *Messenger* de Rome et provoquèrent un scandale qui enchanta les journaux anticléricals, empressés à jeter le discrédit sur la religion, la confession et les prêtres. Les organes catholiques protestèrent avec vigueur, mais la nature de l'accusation rendait difficile une défense directe. Aussi ce fut un vrai soulagement lorsqu'on apprit, parmi les catholiques, que le P. Bricarelli avait porté plainte en diffamation contre Verdesi, et que, bientôt, le procès s'engagerait par citation directe.

Il commença le 22 mai, devant la VIe section du Tribunal, composée du Président Galloni, des juges Splendore et Armando Negro, de l'avocat Mancinelli, qui occupait le siège du Ministère Public. Ce n'est que justice de conserver les noms de ces magistrats.

L'accusation de Verdesi était soutenue par une dizaine d'avocats, entre lesquels plusieurs illustrations du barreau. Le plaignant, le P. Bricarelli, était représenté par les avocats Capello, Benedetto Zanchini, et par son frère, Hyacinthe Bricarelli. Nombreux et illustres étaient les témoins appelés à déposer pour l'une et l'autre partie.

Malgré tout le tapage qu'elle avait fait, la défense se sentait faible ; elle chercha à soulever quelques incidents propres à faire renvoyer le débat devant une autre juridiction. On alléguait, par exemple, que l'acte de citation n'était pas précis ; que la diffamation n'était produite à Milan, le procès de Verdesi devait aussi s'y dérouler ; que plusieurs de ses avocats étaient absents. Le Tribunal se déclara compétent et donna ordre d'ouvrir les débats.

Le procès fut pour Verdesi un vrai désastre. Il en résulta la preuve irréfutable de l'honorabilité et de la correction du P. Bricarelli. Aucun témoin ne put rien affirmer qui lui fût défavorable, tandis que plusieurs de ceux cités par Verdesi desservaient sa cause. Très intéressantes, et toujours inspirées par le plus grand esprit d'équité, furent les délibérations du Tribunal, dans les divers incidents que l'on souleva au cours du procès. A noter surtout l'arrêt, affirmant que le prêtre catholique ne peut être contraint de déposer sur les choses entendues en confession, quand bien même le pénitent lui en accorderait explicitement la permission. Dans les motifs invoqués pour justifier cette sentence, le Tribu-

nal italien se montra parfaitement instruit de la grande fin du ministère sacerdotal, dont la délicatesse même exige que le secret sacramental demeure absolument inviolable. C'était précisément la thèse soutenue par le P. Bricarelli et le témoin M. Bianchi Cagliosi, lesquels avaient refusé de parler, bien que Verdesi leur en donnât la faculté.

Des cardinaux devant intervenir dans l'affaire, le Tribunal, fidèle à l'usage, et conformément à l'avis du Ministère Public, les fit interroger à domicile.

Deux graves documents furent présentés, qui provoquèrent une vraie stupeur : d'abord la dénonciation écrite de Verdesi, visant quelques prêtres de Rome, dénonciation qu'il croyait avoir été brûlée, puis, surtout, une lettre écrite au nom du Saint-Père par le cardinal Respighi au P. Bricarelli. Par ce document, que nous reproduisons ci-après, Pie X intervenait directement comme témoin et se portait garant de l'honorabilité et de la sincérité du P. Bricarelli :

"Rome, 9 mai 1911. Du vicariat. "Mon Révérend Père,

"Les accusations calomnieuses lancées contre V. R. à l'occasion d'un triste fait duquel, tout récemment, a tant parlé la chronique des journaux, ont profondément attristé le Saint-Père, qui en mesure la gravité, non seulement parce qu'elles atteignent et offensent un prêtre dans l'exercice de la fonction la plus sacrée de son ministère, c'est-à-dire dans celle de confesseur, mais, par-dessus tout, pour le scandale très grave que ces accusations peuvent provoquer devant les fidèles.

"Bien que l'accusateur ait été un malheureux prêtre qui a prétendu, par sa calomnie, légitimer son apostasie et son ingratitude envers l'Eglise qui, avec un amour maternel, l'a nourri et élevé, manifestement, elle atteint, par-dessus le modeste religieux, l'institution même qu'il représente dans son caractère sacerdotal, l'Eglise catholique.

"A V. R., qui a été jugée digne de souffrir des outrages pour le Saint Nom de Jésus, Sa Sainteté désire faire parvenir, par mon intermédiaire, l'expression de sa paternelle bienveillance, avec le désir de vous animer et de vous fortifier dans le Seigneur. Soyez persuadé que le Saint-Père est parfaitement convaincu de votre innocence.

"Alors même que d'autres preuves feraient défaut, les calomnies de Verdesi se montrent très évidentes, par le néant des faits par lesquels l'accusateur a cru leur donner un semblant de vérité.

"L'Auguste Pontife qui, dans sa bonté paternelle, s'est complu à m'exposer le mode selon lequel vous avez agi en relatant les faits narrés par Verdesi, dans le but de recevoir un bon conseil, se rappelle fort bien que vous ne fîtes jamais connaître de nom. Au contraire, vous déclarâtes expressément avoir appris ces faits hors du confessionnal, dans un colloque secret avec un prêtre, votre ami.

"De telles révélations, comme aussi l'obligation que vous avez faite à Verdesi lui-même, de dénoncer formellement les faits rapportés aux autorités compétentes, ne donnent aucunement lieu de vous adresser des reproches, ni de diriger contre vous quelque imputation que ce soit. Vous avez accompli loyalement votre strict devoir de prêtre, en obéissant aux prescriptions religieuses.

"Une autre circonstance que le Saint-Père a daigné me faire noter, c'est que les faits rapportés par vous en août 1908 avaient été signalés par des personnes s'informant à des sources sûres.

"Demandant pour vous toutes sor-

tes de biens au Seigneur, je me dis votre tout dévoué.

"Card. RESPIGHI."

La discussion des témoignages ne fit qu'aggraver la situation de Verdesi. L'honorable Capello, chef du collège de la partie civile, put tracer ainsi, en prenant la parole le 3 juin, la figure morale de Verdesi : " Verdesi est un triste personnage qui, avec une malignité voltairienne, lance à pleines mains l'outrage à son bienfaiteur. Verdesi est un hypocrite, un calomniateur, un menteur, comme le prouve toute la suite de la cause. Ces natures irrésolues sont capables de toutes les scélératesses, pour vaincre les scrupules dont Verdesi a fait tant mention, lesquels scrupules l'ont porté à accomplir une série de mauvaises actions ! " Le Ministère Public a terminé en demandant que Verdesi fût déclaré coupable de diffamation, et que sa culpabilité fût rendue notoire par la voie des feuilles publiques ; qu'on le condamnât à 15 mois de réclusion et 1,500 fr. d'amende ; qu'il fût enfin démontré qu'un tribunal italien savait faire justice et que même un jésuite pouvait, avec confiance, avoir recours à la loi. L'effet produit par les plaidoiries des avocats du P. Bricarelli et par le réquisitoire du Ministère Public ne fut en rien atténué par les efforts des avocats de Verdesi.

Faisant droit aux réquisitions du Ministère Public, le Tribunal déclara Verdesi coupable de diffamation envers le P. Bricarelli, le condamna à 10 mois de réclusion et à 833 fr. d'amende, aux frais et dépens. L'arrêt a paru tout au long dans la *Civilla Cattolica*, numéro du 1er juillet.

Le procès de l'apostat Verdesi peut être considéré comme un vrai triomphe de la dignité du sacrement de Pénitence et de l'inviolabilité du secret sacramentel, non seulement par la manière dont il a fini mais aussi par tout le tour qu'ont pris les débats. Il peut être un sujet de joie pour tous les amis du Sacré Cœur de Jésus.

Nous tenons à ajouter que Verdesi qui avait porté sa cause en appel a été condamné de nouveau à l'amende et à la réclusion pour diffamation.

La question des écoles et les élections

Nous lisons dans les *Cloches* de Saint Boniface :

" Monsieur J.-A.-F. Bleau, maire de la ville de Saint-Boniface, brigue les suffrages des électeurs du comté de Provencher pour les élections fédérales du 21 septembre. Nous n'hésitons pas à déclarer que tout Catholique de langue française, soucieux de nos droits scolaires, doit en honneur appuyer sa candidature. Commentant le résultat des élections générales du 26 octobre 1908, *Les Cloches* faisaient les remarques suivantes qui n'ont rien perdu de leur actualité et de leur justesse :

" Le résultat de ces élections a été une majorité de 50 environ pour le Gouvernement libéral de Sir Wilfrid Laurier.

" Le comté de Provencher a élu un libéral et un Irlandais catholique.

" Les Canadiens français qui n'ont pas voté pour l'Honorable Larivière ont oublié le pacte, fait lors de l'organisation des comtés du pays, qui assurait aux Canadiens français l'élection d'un des leurs. Ils ont oublié aussi que c'est le Gouvernement libéral qui nous a enlevé en 1890 l'usage officiel de la langue française. Les Catholiques, qui ont voté dans le même sens, ont oublié que c'est le Gouvernement libéral

Greenway qui nous a enlevé nos écoles en 1890 ; que c'est Sir Wilfrid Laurier, chef du parti libéral à Ottawa, qui s'est opposé en 1896 au Bill réformateur, consacrant le principe des écoles séparées et présenté à la Chambre par le Grand Maître des Orangistes, Sir Mackenzie Bowell ; que c'est le même Sir Wilfrid Laurier qui n'a pas eu le courage en 1905 de nous octroyer tous les droits scolaires, surtout le droit à l'école confessionnelle, que nous garantissait la Constitution, dans la Saskatchewan et l'Alberta ; que le soi-disant règlement final Laurier-Greenway de 1896 ne nous donne pratiquement aucun droit pour nos anciennes écoles au point de vue catholique bien qu'il consacre une partie de nos droits au français, nous mettant cependant, nous les premiers occupants de ce pays, sur le même pied que tous les autres colons de langue étrangère à l'anglais. Voilà des faits incontestables que l'on peut essayer d'atténuer ou d'expliquer, mais qui restent absolument vrais et que beaucoup connaissent sans paraître s'en soucier beaucoup !

" Nul doute, ajoute le confrère, que, dans la présente lutte, le comté de Provencher saura se ressaisir et reconquérir la position perdue en 1908. Ce comté appartient de droit aux Canadiens-français et aux Métis-français qui en forment la majorité et qui doivent avoir à cœur d'être représentés par l'un des leurs et non par un homme étranger à leur nationalité et à leur langue. Que le souci des intérêts supérieurs et du patriotisme bien compris l'emporte sur l'aveugle esprit de parti et que tous les électeurs de langue française du comté de Provencher contribuent par leur vote à lui assurer un député catholique de langue française. "

La Lutte Antialcoolique

Tous les amis de la tempérance pourront se procurer le nouvel ouvrage antialcoolique du R. P. Doyon, O. P., à la *Propagande des Bons Livres*, à nos bureaux.

L'unité cartonnée en librairie 20 c. ; franco 25 c.

Relié toile, 25 c. en librairie et 30 c. franco.

EN PASSANT

Paupérisme et Protestantisme

M. Lloyd George, à l'occasion de la pose de la première pierre d'une chapelle à Heat, a traité de la grave question du paupérisme en Angleterre qui est comme l'un des principaux fruits du protestantisme.

Il a fait un énergique appel à tous les chrétiens les invitant à s'unir pour faire cesser cette plaie sociale.

" Il est, a-t-il dit, une multitude de gens dans ce pays, qui, malgré un travail acharné, ne gagnent pas assez pour manger, et d'un autre côté nous en voyons qui sont oisifs et ne travaillent pas, mais possèdent cependant tout en surabondance. Tant que ces conditions existeront, nous verrons des révoltes sociales.

" Il existe des communiantes de nos églises chrétiennes à qui le superflu n'a jamais fait défaut, et qui, néanmoins, protestent quand une autre classe de la société s'efforce d'améliorer son misérable sort. Qu'ils se donnent la peine de s'enquérir de la vérité et qu'ils cessent d'insulter aux pauvres. Qu'ils étudient surtout les tristes conditions dans lesquelles vivent de misérables ouvriers. "

—o—

Libres-penseurs vs francs-Maçons

La *France Antimaçonnique* nous raconte qu'au Congrès National des Libres-Penseurs qui vient de se tenir à Lyon on a discuté une motion demandant l'exclusion des francs-maçons des groupes de la libre-pensée.

La motion a été rejetée.

Tout de même cela montre que pour les libres-penseurs comme pour les socialistes la franc-maçonnerie sent mauvais.

La secte maçonnique est menacée de perdre ses alliés les plus militants ; il ne lui restera bientôt plus que la juiverie.

—o—

Un synode diocésain

Comme nous l'avons déjà annoncé, le diocèse de Trois-Rivières vient d'avoir son premier synode sous la présidence de S. G. Mgr Cloutier.

A l'occasion de cet important événement au Canada, le *Bien Public* dit ce que c'est qu'un synode diocésain :

" On définit le synode " une assemblée légitimement convoquée par l'évêque et dans laquelle il réunit les prêtres pour traiter avec eux ce qui a rapport au ministère pastoral. "

L'institution des synodes diocésains est fort ancienne et Benoît XIV en voit au moins une image dans les prêtres de Jérusalem réunis autour de l'apôtre S. Jacques, leur évêque ; mais d'après le même pape, le premier synode proprement dit dont l'histoire fasse mention, est celui réuni à Rome en 389 par le Pontife Siricius.

Ce partie du sixième siècle, les synodes diocésains devinrent d'un usage général dans l'Eglise. Les conciles de Bâle, de Latran et de Trente les rendirent obligatoires à moins que des difficultés graves en empêchent la célébration.

Le synode est convoqué et présidé par l'évêque ; tous les prêtres jouissant d'un bénéfice ou ayant charge d'âmes sont tenus d'être présents.

On conçoit facilement la grande utilité des synodes bien qu'ils ne soient pas absolument indispensables. Ils procurent au premier pasteur d'un diocèse l'occasion de voir et de consulter son clergé, de se rendre ainsi compte de l'état de son troupeau, des besoins de ses ouailles et de prendre les mesures les plus appropriées aux temps et aux circonstances pour le bien spirituel des fidèles.

Les questions soumises à l'étude d'une assemblée synodale sont variées sans doute mais n'empiètent point sur ce qui forme l'objet des Conciles.

Au contraire, le Synode a précisé pour but d'urger ou de faciliter dans les limites d'un diocèse, l'observation des lois générales concernant la doctrine et la discipline ecclésiastique.

En général, on peut soumettre aux délibérations du synode tout ce qui a trait à la réforme des mœurs et à l'exercice du culte, comme l'accomplissement des prescriptions liturgiques, la suppression des abus, les industries du zèle sacerdotal ; ou encore ce qui concerne la prédication, l'étude des sciences sacrées, les œuvres diocésaines, les confréries, les sociétés qu'il faut soutenir ou combattre comme dangereuses, suspectes, etc., etc.

Les décrets portés dans les synodes s'appellent communément statuts synodaux. Ils ont force de loi par le seul fait de leur promulgation dans le synode.

—o—

Ce que devient le buveur

" Les Arabes racontent, lisons-nous dans le

Bulletin Paroissial de Saint-Pierre,

que, lorsque la vigne fut plantée, Satan vint l'arroser avec le sang d'un paon. Lorsque poussa ses feuilles, il l'arrosa du sang d'un singe. Lorsque les grappes parurent, il l'arrosa du sang d'un lion et, lorsque le raisin fut mûr, il l'arrosa du sang d'un pourceau. La vigne prit donc le caractère de ces animaux et l'ivrogne le caractère de la vigne. Aussi, au premier verre, le sang du buveur devient plus animé, sa vivacité plus grande, ses couleurs plus vermeilles, état dans lequel il a l'éclat du paon. Les fumées de la liqueur commencent-elles à lui monter la tête, il est gai, il saute, il gambade comme le singe. L'ivresse le saisit-elle ? C'est un lion furieux. Est-elle à son comble ? Semblable au pourceau, il tombe, se vautre par terre, s'étend, grogne et s'endort ".....

—o—

Prétendu droit au trône

Nous disons ailleurs ce qu'il faut penser du prétre français qui prétend avoir des droits au trône de France.

Voici à titre documentaire le tableau généalogique qu'il a imaginé :

(Généalogie du Masque de Fer)

1. — Louis XIII, roi de France.
2. — Louis, duc d'Anjou (Mgr Louis ou le Masque de Fer), né à Saint-Germain-en-Laye, en 1638, frère jumeau et aîné de Louis XIV.
3. — Louis (Amiral de Valois), né à Toulon, en 1696, interné au château d'If, vers 1763.
4. — Jean-Baptiste-Michel-Félix de Valois, né en 1764, à Marseille, frère aîné et jumeau de Sébastien de Valois.
5. — Joseph de Valois, né à Manosque, en 1790, frère aîné de Félix, né en 1798, et de Marc (1805).
6. — Pierre de Valois, né à Manosque, en 1860, dont le nom véritable doit être Henry, duc d'Anjou. Le nom de Valois n'a été qu'un nom d'emprunt pris par le hardi corsaire qui fut l'amiral de Valois.

—o—

Les faussaires qui ne sont pas en prison

Un confrère fait ces justes réflexions :

" Quand un individu est pincé à forger une signature au bas d'un chèque de banque, on lui fait têter de la prison.

Mais que fait-on des milliers de faussaires de la pensée et des mœurs ?

Faussaires, ces écrivains impies qui, à coup de mensonges, s'acharnent à flétrir l'honneur du clergé et à détruire le prestige de l'Eglise catholique. Ils savent qu'ils mentent.

Faussaires, ces romanciers sans vergogne qui, ayant séjourné dans les égouts pour y ramasser un peu de gloire ignoble et beaucoup d'or, décrivent la société comme un mauvais lieu d'où ils bannissent la vertu et le devoir en les poursuivant de leurs sarcasmes.

Faussaires, ces directeurs d'agences télégraphiques qui font circuler par l'univers entier des dépêches tendancieuses et mensongères au profit de la franc-maçonnerie et de la persécution sectaire.

Faussaires, ces journaux qui se font payer pour étaler dans leurs colonnes la réclame du crime et du vice.

Faussaires encore, les feuilles sensationnelles qui à force d'affiche à leur façade des meurtres, des suicides et des vols finissent par amoindrir chez l'honnête peuple l'horreur du crime.

Faussaires aussi, ces journaux de parti qui dénaturent les faits et les hommes et qui trompent sciemment leurs lecteurs sur la nature et la portée des mesures politiques.

Ces dangereux filous roulent carrosse

et circulent librement dans les rues. Pas étonnant qu'ils prêchent la tolérance pour eux-mêmes et l'intolérance pour les autres : cela leur profite singulièrement."

—o—

Le comble du fanatisme

On écrit de Mat-tawa à l'Action Sociale la note suivante qui fait connaître comment la minorité protestante sait reconnaître la générosité des catholiques de cette province :

"La loi des écoles de la province de Québec est si large à l'égard des protestants qu'elle leur permet de persécuter les catholiques même dans cette province. Chose incroyable, ils n'hésitent pas à le faire, quand ils le peuvent. La lutte qui se poursuit au Long Sault, Témiscamingue, en est un exemple typique.

Là, dans une école de trente élèves on compte à peine quatre protestants. Les autres sont catholiques et canadiens-français. Les parents, presque tous employés et locataires du gros marchand de bois, Lumsden, réclament depuis quelques années du français et un changement de maîtresse. Mais l'école est bâtie sur le terrain du marchand de bois et ses deux agents, deux protestants fanatiques, jaunes et trois-points, ont jusqu'ici refusé, sous prétexte que l'anglais est nécessaire et que les enfants ne peuvent apprendre deux langues. Ils se rencontrent sur ce point avec un grand homme bien connu dans Ontario.

Cette année, on a fait droit à leurs réclamations : on a changé la maîtresse ; mais pour la remplacer par un maître anglais et... protestant. Il est aussi décidé que les enfants n'auront plus un mot de catéchisme à l'école. Ils devront l'apprendre à l'église, quand le prêtre passera par là, environ quinze fois par année.

Les pauvres parents seraient prêts à faire les sacrifices nécessaires pour élever une école et entretenir une maîtresse ; mais que diront les boss ? Voilà où en est rendue la tolérance des protestants. Elle vient porter la persécution jusque dans cette province où nous leur offrons plus que leur part de liberté."

—o—

Où mène l'alcool

"On ne soulignera jamais assez, écrit un journal français, la cruelle leçon qui se dégage des propos tenus, à Toulon, par le marin Guerguen, au moment où il allait être fusillé :

"C'est la boisson qui m'a mené là. Tu te rappelles, Le Maréchal, quand nous buvions ensemble, on faisait les cent coups. Puis, le lendemain, on ne se souvenait plus de rien."

Tous les journaux ont rapporté cet aveu que des milliers de gens ont pu lire. Aura-t-il assez d'éloquence pour arrêter chez quelques-uns la funeste habitude ? Il est permis d'en douter, car l'alcoolisme établit l'homme dans un état progressif de rêve et d'incoscience. Bien des alcooliques "savent" où les mène leur passion, témoins ces propos souvent saisis, devant le comptoir du bistrot, sur les lèvres d'ouvriers parisiens commandant leur absinthe : "Une correspondance pour Charenton !" Du moins, on peut espérer que l'aveu de Guerguen avertira à temps avant le glissement fatal, quelques individualités."

Nous prions tous ceux qui jugent notre œuvre bonne, utile et digne d'encouragement de nous faire parvenir les noms des personnes de leur connaissance qu'ils croient susceptibles de s'abonner à la "Vérité."

Pour les économistes

Tous ceux qui s'intéressent aux questions et aux œuvres économiques doivent lire le *Petit catéchisme* de Lefranc sur les *Caisses Populaires*.

Ce petit traité, très méthodique, très clair et très pratique est destiné à obtenir un grand succès. C'est un ouvrage unique, indispensable à l'heure présente.

C'est aussi le premier ouvrage canadien d'économie pratique.

Nul doute qu'il va grandement contribuer à la diffusion des Caisses populaires.

On peut se procurer cet ouvrage à nos bureaux. 10 sous ; 12 sous par la poste.

Cas de sorcellerie

Enfin voilà l'apparition du bon petit roman canadien à cinq sous.

Il a été imprimé à l'Action Sociale et a pour auteur Jean de la Glèbe.

L'auteur dans des pages pleines de verve, dans un style simple et de terroir raconte une bonne histoire canadienne empruntée à la vie de nos paysans.

Il y a de tout là dedans, un peu d'amour, des scènes canadiennes, des portraits de paysans types, un cas de sorcellerie, et surtout en guise de morale une bonne leçon d'hygiène.

Le tout est illustré par des gravures humoristiques.

C'est un ouvrage populaire et qui mérite d'être propagé parmi nos cultivateurs qui y trouveront tout en se recréant au coin du feu des renseignements judicieux et fort instructifs.

Le Diable est aux vaches ou *Un cas de sorcellerie* se vend très bon marché. L'exemplaire en librairie 5 sous ; par la poste 8 sous

Prix spécial à la douzaine et au cent. On peut se procurer cet ouvrage à nos bureaux.

NOTRE DÛ

Nous envoyons actuellement des comptes à nos abonnés retardataires. Nous espérons que tous s'empresseront de nous faire parvenir notre dû.

La Vérité n'a, comme moyen d'existence, que le seul revenu des abonnements. Si tous ceux qui ont souscrit à notre journal payaient régulièrement, nous pourrions faire face assez facilement à toutes nos dépenses. Malheureusement il nous est toujours dû une somme fort importante. Nous sommes bien déterminés cette année de faire la perception de tous les arrérages.

Que tous nos abonnés jettent donc un petit coup d'œil sur l'inscription au bas de leur adresse, et s'ils nous doivent, nous les prions de ne pas nous obliger à leur envoyer une note.

Nous tenons aussi à rappeler que l'abonnement est payable d'avance.

On comprendra facilement que ce n'est pas juste de nous laisser supporter, seul, un an d'avance, tous les frais de publication de notre journal.

Tous ceux qui s'occupent des œuvres économiques doivent lire le *Catéchisme des Caisses Populaires* de J.P. Lefranc.

La Sainte Vierge d'après l'Evangile, ouvrage canadien fort instructif à propager. Véritable catéchisme de la dévotion à Marie. Nouvelle édition 10 c. franco à La Propagande des Bons Livres, Bureaux de la Vérité.

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— (: o :) —

(Œuvre de Saint-Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

Le Bonheur des familles.

Guide pratique sur le mariage, l'état religieux ou le célibat.
60 cts relié franco.

Apostolat en Afrique.

En vente au profit des œuvres des Sœurs Blanches d'Afrique. 20 cts en librairie, 25 cts franco.

Assurances, par Jos. T. Chenard.

Connaissances utiles à tous sur l'assurance, principalement aux sollicitateurs.
150 pages, relié en toile.
En librairie \$1.00 — Franco \$1.05.

La Croix Noire.

Statuts et règlements de la société de tempérance pour le diocèse de Québec.
10 sous l'unité.

Un Cas de Sorcellerie (ou le diable est aux vaches) par Jean de la Glèbe.

Petit roman canadien.
5 sous en librairie ; 8 sous par la poste.

Le Frère Didace Pelletier, récollet, par le R. P. Odoric M. Jouve, O.F.M.

Magnifique ouvrage historique, très documenté et illustré. 450 pages.
En librairie 75 cts — Franco 85 cts.

Le Catechisme des Caisses Populaires par J. P. Lefranc.

10 cts en librairie ; 12 cts franco.

Vie de Sainte Rita de Cascia.

10 cts en librairie ; 12 cts franco.

Le Catholique d'Action par le R. P. Palau, S. J.

En librairie 15 cts ; franco 20 cts.

La Première Canadienne au Nord-Ouest, par l'abbé G. Dugas.

Une belle et intéressante page d'histoire canadienne et qui vaut n'importe quel roman.
En librairie 5 cts ; franco 7 cts.

Le Livre de poche.

Pour les enfants qui fréquentent l'école ou le catéchisme ; illustré.
Franco 15 sous.

Le Respect humain.

Petite brochure illustrée.
3 cts franco l'unité ; 80 cts la douzaine franco.

La Sainte Vierge d'après l'Evangile, par M. l'abbé N. Cinq Mars.

Ouvrage hautement recommandé par les évêques.

Parfaitement adapté pour le mois de Marie. 127 pages. 10 cts franco.

Bons romans de vacances

Collection bijou

LES SECRETS DE LA GUERRE, par Jean Daurel.

HUGUENETTE LA FILLE DE L'I. MAGIER, G. Thierry.

LA CHEVAUCHÉE DES REITRES, C. Lesbruyères.

LE PAIN DE CHEZ NOUS, Marguerite d'Escola.

JEAN CHOUAN, Roger Duguet.

LES BIJOUX DE LA PRINCESSE, René Gael.

L'unité 25 cts franco. Les 6 volumes pour \$1 50 franco.

Livres pour tous

DANS LA TOURMENTE. Ernest Daudet.

EN 1815. Ernest Daudet.

FILS D'EMIGRÉ. Ernest Daudet.

APRÈS L'OPTION (Roger Duguet).

ALAIN ET VANNA. M. Reynès Monlaur.

Edition populaire très bien illustrée. En librairie l'unité 25 cts, franco 30 c.

CŒUR MAGNANIME, Rose de Provence.

Roman canadien, 20 c. en librairie 25 c. franco.

Livre de piété des serviteurs de S. Gerard Majella.

Brochure illustrée, plus de 300 pages. 15 sous en librairie ; 20 sous franco

La lutte antialcoolique. Simples articles par le R. P. Doyon, O. P.

Cartonné 20 cts en librairie 25 cts franco.

Toile 25 cts en librairie 30 cts franco.

Petit manuel antialcoolique, par le Chanoine Sylvain.

5 cts franco.

Petit catéchisme de tempérance et de tuberculose, par Edmond Rousseau.

12 cts franco.

La Lettre

Leçons de style épistolaire par Mlle A. Germain.
30 cts franco.

DIVERS

FRANCO

A la recherche de la vérité révélée, abbé A. Magnan 25 cts

La langue française au Canada, J.-P. Tardivel 10 cts

Notes de Voyage, J.-P. Tardivel \$ 1.00

Mélanges II 1.00

Mélanges III 75 cts

Vie et Travaux de J.-P. Tardivel, Mgr Fèvre 55 cts

L'Eglise Catholique au Canada, R. P. Alexis 12 cts

La Foi de nos Pères, Mgr Gibbons 40 cts

Rectification du vocabulaire, H. Roulaud \$ 1.10

Sous les pas de Jeanne d'Arc 18 cts

Le Manuel du citoyen catholique 10 cts

La Propagande des Bons Livres

Bureaux de la "Vérité"
près Québec